

**Fiche technique n°1 – TA ATPE**

**Accès par la voie du Tableau d'Avancement au grade d'agent technique principal de l'Environnement  
au titre de l'année 2022**

<b>Les conditions statutaires</b>	<p>Peuvent être nommés au choix au grade d'ATPE par voie d'inscription sur tableau d'avancement les ATE ayant au moins 1 an d'ancienneté dans le 4<sup>ème</sup> échelon et comptant au moins cinq ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade doté de la même échelle de rémunération d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C, ou dans un grade équivalent si le corps ou grade d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C au 31 décembre de l'année au titre de laquelle les nominations interviennent.</p> <p><b>Les conditions statutaires ci-dessus doivent être remplies au plus tard au 31 décembre 2022, année au titre de laquelle la promotion interviendra.</b></p>
<b>Les textes de références</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Décret n° 2016-580 du 11/05/2016</li> <li>• Décret n° 2001-585 du 05/07/2001 modifié notamment par le décret n° 2016-1084 du 03/08/2016</li> </ul>
<b>Les points de références LDG</b>	<p>Se reporter à la fiche annexée aux Lignes Directrices de Gestion : « Avancement au choix du 2° au 3° niveau de grade (C2 vers C3) » en catégorie C</p>
<b>Calendrier</b>	<p>Se reporter au document « <i>Annexe – Calendrier de mise en œuvre</i> » joint à la note technique de mise en œuvre de la campagne de promotion correspondante.</p>
<b>Les points de vigilance</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les services accomplis en ex-échelles 4 et 5 sont assimilés à des services effectifs dans un grade aujourd'hui classé en échelle C2. Ainsi, les services effectifs accomplis dans le « nouveau » grade d'ATE sont égaux à la somme des services effectifs accomplis dans les « anciens » grades d'ATE + ATPE2 le cas échéant.</li> <li>• Les services effectués en position de détachement sortant dans un autre corps ou cadre d'emplois sont à prendre en compte dans les services effectifs dans le grade. De même, pour les agents accueillis par voie de détachement, les services effectués dans le grade d'origine doivent également être pris en considération.</li> </ul>

**Informations et statistiques générales (campagne de promotions au titre de l'année 2021)**

	<b>Total</b>	<b>% Femmes</b>	<b>% Hommes</b>
<b>Nombre de promouvables</b>	336	10,67 %	89,33 %
<b>Nombre d'agents proposés</b>	51	11,76 %	88,24 %
<b>Nombre de postes offerts</b>	34	10,67 %	89,33 %
<b>Nombre de promus</b>	34	11,76 %	88,24 %
<b>Age moyen des promus</b>	52 ans		
<b>Age minimum des promus</b>	45 ans		
<b>Age maximum des promus</b>	66 ans		
<b>Ancienneté moyenne détenue par les promus dans le grade d'appel (avant promotion)</b>	20 ans 5 mois 24 jours		

## Informations générales au titre de la campagne 2022

Le taux de promotion au grade d'agent technique principal de l'environnement (ATPE) est fixé à 8,5% pour l'année 2022.

Les listes de promouvables sont en cours de constitution. Le tableau ci-dessous sera, par conséquent, complété ultérieurement.

	Total	% Femmes	% Hommes
Nombre de promouvables			
Nombre de postes			

*\* dans le cadre des promotions de grade liées à l'application d'un taux « pro/pro », il importe de distinguer le nombre de promouvables indiqué ci-dessus du nombre qui est appliqué au taux de promotion (à titre d'illustration un agent du corps en position de détachement dans un autre corps est toujours promuable dans son corps d'origine mais ne peut pas être comptabilisé pour le dimensionnement du volume des postes offerts à la promotion, il convient aussi par exemple, selon les statuts, d'intégrer la répartition des postes de promotion entre avancement au choix et avancement par examen professionnel) ; il importe donc, lorsqu'elles sont disponibles, d'intégrer les données ci-dessus uniquement à titre d'éclairage, voire d'orientation.*

## Processus de remontées des propositions

**Les propositions doivent être envoyées à l'adresse suivante en veillant à indiquer dans l'objet de votre courriel : "TA ATPE 2022".**

**Adresse mail :** [propositions-promotions-filiere-technique.terco2.drh.sg@developpement-durable.gouv.fr](mailto:propositions-promotions-filiere-technique.terco2.drh.sg@developpement-durable.gouv.fr)

Les documents à fournir :

Pour l'exercice de promotion, les services devront adresser, exclusivement par courriel, selon les modèles joints en annexe et en veillant à renseigner toutes les colonnes :

- La fiche individuelle de proposition
- Le tableau récapitulatif de carrière des agents proposés (ex-PM130) sous format PDF **signé** et sous format calc/excel ou writer/word

▶ Les services n'ayant aucune proposition à formuler devront obligatoirement faire parvenir un **état néant**.

## Contacts

SG/DRG/G/TERCO2	N..., cheffe du pôle des personnels techniques de catégorie C et des corps de l'environnement	01 40 81 14 28
	Isabelle LOURENCO, adjointe à la cheffe du pôle	01 40 81 61 68

**Fiche technique n°2 – LA\_TE**

**Accès par la voie de la Liste d’Aptitude au corps de technicien de l’Environnement  
au titre de l’année 2022**

<b>Les conditions statutaires</b>	<p>Peuvent être nommés au choix au grade de technicien de l’Environnement (TE) par voie d’inscription sur liste d’aptitude les ATE comptant au moins neuf ans de services publics au 1er janvier de l’année au titre de laquelle les nominations interviennent.</p> <p><b>Les conditions statutaires ci-dessus doivent être remplies au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2022, année au titre de laquelle la promotion interviendra.</b></p>
<b>Les textes de références</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009</li> <li>• Décret n° 2001-586 du 5 juillet 2001 modifié notamment par le décret 2016-581 du 11 mai 2016</li> </ul>
<b>Les points de références LDG</b>	Se reporter à la fiche annexée aux Lignes Directrices de Gestion : « Accès à la catégorie B par la voie de la liste d’aptitude (LA de C en B) »
<b>Calendrier</b>	Se reporter au document « <i>Annexe – Calendrier de mise en œuvre</i> » joint à la note technique de mise en œuvre de la campagne de promotion correspondante.
<b>Les points de vigilance</b>	Pour la période 2020-2024 (Plan de requalification), il sera tenu compte notamment de l’expérience au sein de l’ensemble des services publics.

**Informations et statistiques générales (campagne de promotions au titre de l’année 2021)**

	<b>Total</b>	<b>% Femmes</b>	<b>% Hommes</b>
<b>Nombre de promouvables</b>	669	8,07 %	91,93 %
<b>Nombre d’agents proposés</b>	116	7,76 %	92,24 %
<b>Nombre de postes offerts</b>	97	8,07 %	91,93 %
<b>Nombre de promus</b>	97	8,25 %	91,75 %
<b>Age moyen des promus</b>	58 ans		
<b>Age minimum des promus</b>	41 ans		
<b>Age maximum des promus</b>	65 ans		
<b>Ancienneté services publics</b>	33 ans 5 mois 5 jours		
<b>Ancienneté moyenne détenue par les promus dans le grade d’appel (avant promotion)</b>			

**Informations générales au titre de la campagne 2022**

Les listes de promouvables sont en cours de constitution. Le tableau ci-dessous sera, par conséquent, complété ultérieurement.

	<b>Total</b>	<b>% Femmes</b>	<b>% Hommes</b>
<b>Nombre de promouvables</b>			
<b>Nombre de postes</b>			

## Processus de remontées des propositions

Les propositions doivent être envoyées à l'adresse suivante en veillant à indiquer dans l'objet de votre courriel : "LA TE 2022".

Adresse mail : [propositions-promotions-filiere-technique.terco2.drh.sg@developpement-durable.gouv.fr](mailto:propositions-promotions-filiere-technique.terco2.drh.sg@developpement-durable.gouv.fr)

Les documents à fournir :

Pour l'exercice de promotion, les services devront adresser, exclusivement par courriel, selon les modèles joints en annexe et en veillant à renseigner toutes les colonnes :

- La fiche de proposition individuelle
- Le tableau récapitulatif de carrière des agents proposés (ex-PM130) sous format PDF **signé** et sous format calc/excel ou writer/word

▶ Les services n'ayant aucune proposition à formuler devront obligatoirement faire parvenir un **état néant**.

## Contacts

SG/DRG/G/TERCO2	N..., cheffe du pôle des personnels techniques de catégorie C et des corps de l'environnement	01 40 81 14 28
	Isabelle LOURENCO, adjointe à la cheffe du pôle	01 40 81 61 68

**Fiche technique n°3 – TA TSE**

**Accès par la voie du Tableau d'Avancement au grade de technicien supérieur de l'Environnement  
au titre de l'année 2022**

<b>Les conditions statutaires</b>	<p>Peuvent être promus au choix au grade de TSE par voie d'inscription au tableau d'avancement les TE ayant au moins un an dans le 6<sup>ème</sup> échelon et au moins cinq ans de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau au 31 décembre de l'année au titre de laquelle les nominations interviennent.</p> <p><b>Les conditions statutaires ci-dessus doivent être remplies au plus tard au 31 décembre 2022, année au titre de laquelle la promotion interviendra.</b></p>
<b>Les textes de références</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009</li> <li>• Décret n° 2001-586 du 5 juillet 2001 modifié notamment par le décret 2016-581 du 11 mai 2016</li> </ul>
<b>Les points de références LDG</b>	<p>Se reporter à la fiche annexée aux Lignes Directrices de Gestion : « Avancement au choix du 1er au 2° niveau de grade en catégorie B »</p>
<b>Calendrier</b>	<p>Se reporter au document « Annexe – Calendrier de mise en œuvre » joint à la note technique de mise en œuvre de la campagne de promotion correspondante</p>
<b>Les points de vigilance</b>	<p>Pour l'appréciation des anciennetés requises, que ce soit dans la catégorie B, le corps ou le grade, il convient de prendre en compte l'ensemble de la carrière qu'elle soit au sein du MTE, d'un autre département ministériel, de la fonction publique territoriale ou de la fonction publique hospitalière. Il en va de même pour les anciens agents de France Télécom ou de La Poste et pour les anciens militaires dès lors qu'ils relevaient de la catégorie B.</p> <p>Il sera apporté une attention toute particulière aux agents en fin de carrière selon les modalités en vigueur dans les corps, et selon le décret n° 2010-888 du 28 juillet 2010 modifié relatif aux conditions générales de l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires de l'État, prévoit au 7° de son article 3 :</p> <p>« lorsque le fonctionnaire a atteint, depuis au moins trois ans au 31 décembre de l'année au titre de laquelle il est procédé à l'évaluation, le dernier échelon du grade dont il est titulaire et lorsque la nomination à ce grade ne résulte pas d'un avancement de grade ou d'un accès à celui-ci par concours ou promotion internes ses perspectives d'accès au grade supérieur sont abordées au cours de l'entretien d'évaluation professionnel et font l'objet d'une appréciation particulière du supérieur hiérarchique dans le compte rendu de cet entretien. »</p> <p>Dans la mesure du possible, les agents méritants en fin de carrière, n'ayant pas bénéficié d'évolution de corps ou de grade durant leur carrière doivent être proposés.</p>

**Informations et statistiques générales (campagne de promotions au titre de l'année 2021)**

	<b>Total</b>	<b>% Femmes</b>	<b>% Hommes</b>
<b>Nombre de promouvables</b>	287	6,27 %	93,73 %
<b>Nombre d'agents proposés</b>	23	4,35 %	95,65 %
<b>Nombre de postes offerts</b>	9	6,27 %	93,73 %
<b>Nombre de promus</b>	9	0,00 %	100,00 %
<b>Age moyen des promus</b>		58 ans	
<b>Age minimum des promus</b>		46 ans	

Age maximum des promus	65 ans
Ancienneté moyenne détenue par les promus dans le grade d'appel (avant promotion)	15 ans 7 mois 26 jours

### Informations générales au titre de la campagne 2022

Le taux de promotion au grade de chef technicien de l'environnement (CTE) pour l'année 2022 est en cours d'instruction à la DGAFP.

Les listes de promouvables sont en cours de constitution. Le tableau ci-dessous sera, par conséquent, complété ultérieurement.

	Total	% Femmes	% Hommes
Nombre de promouvables			
Nombre de postes			

*\* dans le cadre des promotions de grade liées à l'application d'un taux « pro/pro », il importe de distinguer le nombre de promouvables indiqué ci-dessus du nombre qui est appliqué au taux de promotion (à titre d'illustration un agent du corps en position de détachement dans un autre corps est toujours promuable dans son corps d'origine mais ne peut pas être comptabilisé pour le dimensionnement du volume des postes offerts à la promotion, il convient aussi par exemple, selon les statuts, d'intégrer la répartition des postes de promotion entre avancement au choix et avancement par examen professionnel) ; il importe donc, lorsqu'elles sont disponibles, d'intégrer les données ci-dessus uniquement à titre d'éclairage, voire d'orientation.*

### Processus de remontées des propositions

**Les propositions doivent être envoyées à l'adresse suivante en veillant à indiquer dans l'objet de votre courriel : "TA TSE 2022".**

**Adresse mail :** [propositions-promotions-filiere-technique.terco2.drh.sg@developpement-durable.gouv.fr](mailto:propositions-promotions-filiere-technique.terco2.drh.sg@developpement-durable.gouv.fr)

Les documents à fournir :

Pour l'exercice de promotion, les services devront adresser, exclusivement par courriel, selon les modèles joints en annexe et en veillant à renseigner toutes les colonnes :

- La fiche de proposition individuelle
- Le tableau récapitulatif de carrière des agents proposés (ex-PM130) sous format PDF **signé** et sous format calc/excel ou writer/word

▶ Les services n'ayant aucune proposition à formuler devront obligatoirement faire parvenir un **état néant**.

### Contacts

SG/DRG/G/TERCO2	N..., cheffe du pôle des personnels techniques de catégorie C et des corps de l'environnement	01 40 81 14 28
	Isabelle LOURENCO, adjointe à la cheffe du pôle	01 40 81 61 68

**Fiche technique n°4 – TA CTE**

**Accès par la voie du Tableau d'Avancement au grade de chef technicien de l'Environnement  
au titre de l'année 2022**

<b>Les conditions statutaires</b>	<p>Peuvent être promus au choix au grade de CTE par voie d'inscription au tableau d'avancement les TSE ayant au moins un an dans le 6<sup>ème</sup> échelon et au moins cinq ans de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau au 31 décembre de l'année au titre de laquelle les nominations interviennent.</p> <p><b>Les conditions statutaires ci-dessus doivent être remplies au plus tard au 31 décembre 2022, année au titre de laquelle la promotion interviendra.</b></p>
<b>Les textes de références</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009</li> <li>• Décret n° 2001-586 du 5 juillet 2001 modifié notamment par le décret 2016-581 du 11 mai 2016</li> </ul>
<b>Les points de références LDG</b>	Se reporter à la fiche annexée aux Lignes Directrices de Gestion : « Avancement au choix du 2 <sup>e</sup> au 3 <sup>e</sup> niveau de grade en catégorie B »
<b>Calendrier</b>	Se reporter au document « Annexe – Calendrier de mise en œuvre » joint à la note technique de mise en œuvre de la campagne de promotion correspondante
<b>Les points de vigilance</b>	Pour l'appréciation des anciennetés requises, que ce soit dans la catégorie B, le corps ou le grade, il convient de prendre en compte l'ensemble de la carrière qu'elle soit au sein du MTE, d'un autre département ministériel, de la fonction publique territoriale ou de la fonction publique hospitalière. Il en va de même pour les anciens agents de France Télécom ou de La Poste et pour les anciens militaires dès lors qu'ils relevaient de la catégorie B.

**Informations et statistiques générales** (campagne de promotions au titre de l'année 2021)

	<b>Total</b>	<b>% Femmes</b>	<b>% Hommes</b>
<b>Nombre de promouvables</b>	221	10,41 %	89,59 %
<b>Nombre d'agents proposés</b>	19	21,05 %	78,95 %
<b>Nombre de postes offerts</b>	10	10,41 %	89,59 %
<b>Nombre de promus</b>	10	20,00 %	80,00 %
<b>Age moyen des promus</b>	53 ans		
<b>Age minimum des promus</b>	42 ans		
<b>Age maximum des promus</b>	63 ans		
<b>Ancienneté moyenne détenue par les promus dans le grade d'appel (avant promotion)</b>	19 ans 8 mois 21 jours		

**Informations générales au titre de la campagne 2022**

Le taux de promotion au grade de chef technicien de l'environnement (CTE) pour l'année 2022 est en cours d'instruction à la DGAFP

Les listes de promouvables sont en cours de constitution. Le tableau ci-dessous sera, par conséquent, complété ultérieurement.

	<b>Total</b>	<b>% Femmes</b>	<b>% Hommes</b>
<b>Nombre de promouvables</b>			
<b>Nombre de postes</b>			

*\* dans le cadre des promotions de grade liées à l'application d'un taux « pro/pro », il importe de distinguer le nombre de promouvables indiqué ci-dessus du nombre qui est appliqué le taux de promotion (à titre d'illustration un agent du corps en position de détachement dans un autre corps est toujours promuable dans son corps d'origine mais ne peut pas être comptabilisé pour le dimensionnement du volume des postes offerts à la promotion, il convient aussi par exemple, selon les statuts, d'intégrer la répartition des postes de promotion entre avancement au choix et avancement par examen professionnel) ; il importe donc, lorsqu'elles sont disponibles, d'intégrer les données ci-dessus uniquement à titre d'éclairage, voire d'orientation.*

## Processus de remontées des propositions

**Les propositions doivent être envoyées à l'adresse suivante en veillant à indiquer dans l'objet de votre courriel : "TA CTE 2022".**

**Adresse mail :** [propositions-promotions-filiere-technique.terco2.drh.sg@developpement-durable.gouv.fr](mailto:propositions-promotions-filiere-technique.terco2.drh.sg@developpement-durable.gouv.fr)

Les documents à fournir :

Pour l'exercice de promotion, les services devront adresser, exclusivement par courriel, selon les modèles joints en annexe et en veillant à renseigner toutes les colonnes :

- La fiche de proposition individuelle
- Le tableau récapitulatif de carrière des agents proposés (ex-PM130) sous format PDF **signé** et sous format calc/excel ou writer/word

▶ Les services n'ayant aucune proposition à formuler devront obligatoirement faire parvenir un **état néant**.

## Contacts

SG/DRG/G/TERCO2	N..., cheffe du pôle des personnels techniques de catégorie C et des corps de l'environnement	01 40 81 14 28
	Isabelle LOURENCO, adjointe à la cheffe du pôle	01 40 81 61 68